

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Nzeng-Ayong : un homme retrouvé mort dans son lit

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

UN jeune Gabonais d'une trentaine d'années, connu sous l'appellation de Tommy, a été retrouvé sans vie, la bave à la bouche, au quartier Nzeng-Ayong, dans le sixième arrondissement de Libreville. La macabre découverte a été faite dimanche dernier, dans la zone dite "Derrière l'hôtel de la Can", où la victime vivait au milieu de ses locataires.

De l'avis général des personnes habitant dans le voisinage, nul n'aurait pu imaginer une fin aussi tragique pour Tommy, très apprécié dans le secteur. Le défunt est en effet présenté comme un homme sans histoire. La veille, il a été vu en compagnie de ses amis dans le quartier, visiblement en bonne santé. "C'était plutôt quelqu'un de sympathique, qui aimait bien les petites blagues", a témoigné un voisin. Ajoutant: "Tommy a été découvert sans vie grâce à un de ses amis avec qui il se retrouvait régulièrement chez Maman Nganga", une vendeuse de doses de boissons fortement alcoolisées. La vendeuse de ces breuvages possède un maquis en matériaux de fortune dans les environs, sous un manguier. Au quotidien, une clientèle adepte de ces tord-boyaux et fidèle au coin s'y rend dès le lever du jour. "Le jour de la découverte macabre, l'ami était venu, comme d'habitude, chercher Tommy pour aller au coin", a indiqué notre informateur.

Mais Tommy ne répondant pas, l'ami en question, dont l'identité n'a pas été révélée, aurait ouvert de force la porte de la pièce qu'il occupait. Pensant qu'il dormait profondément, il

aurait continué à l'appeler. Sans succès. Jusqu'à ce qu'il réalise que son pote a passé l'arme à gauche. Informée, la Police judiciaire (PJ) est arrivée sur les lieux pour le constat d'usage.

De quoi est mort le trentenaire ? Si personne ne le sait pour le moment, une chose est sûre: son corps gisant sur un matelas ne portait aucune trace de violences. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cette disparition.



C'est dans cette maison, à Nzeng-Ayong, que le corps sans vie de Tommy a été découvert.

Deux vendeurs de faux médicaments à la PJ

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LA Police judiciaire (PJ) a interpellé, il y a quelques jours, deux Ouest-Africains pour trafic de produits pharmaceutiques contrefaits. Il s'agit d'Olivier Obioma Ezekwe (Nigérian) et de Labo Manzo (Togolais). L'arrestation de ces deux individus entre dans le cadre de l'opération sous-régionale "Mpili", chapeautée par le Bureau régional de l'Organisation internationale de la police criminelle (Interpol). Le but est de lutter contre l'introduction frauduleuse et la vente illicite de produits pharmaceutiques contrefaits et des dispositifs médicaux vendus hors du circuit réglementaire des filières d'approvisionnement au Gabon.

Selon une source proche du dossier, Olivier Obioma Ezekwe et Labo Manzo seraient propriétaires des étals de faux produits pharmaceutiques. Pour tromper la vigilance des autorités, ils maquillent leur illicite activité lucrative par l'exposition, au vu et au su de tout le monde, d'autres articles non suspects. "Ainsi, le Nigérian Olivier Obioma Ezekwe,



Les produits litigieux saisis par la PJ à Akanda et à Mont-Bouët.

qui exerçait dans la commune d'Akanda, avait comme produits à vendre sur son étal des œufs et des produits de beauté. Or, tout cela servait à maquiller son vrai "business". En effet, à l'intérieur des fameux œufs qu'il écoulait (une vingtaine au total) et qui ont été saisis, il avait infiltré des stupéfiants. Et il ne les vendait qu'à ses fidèles clients. Quant au Togolais Labo Manzo, il gardait son vrai stock de produits illicites dans un endroit sûr et ne les vendait qu'à ses abonnés. Sur son étal, il n'exposait que les produits qu'il jugeait moins suspects. Grâce à nos techniques d'enquête, nous avons mis à nu les manigances des deux mis en cause "

explique notre informateur. Gardés à vue dans les locaux de la PJ pour les besoins de l'enquête préliminaire, les deux individus devraient être présentés cette semaine devant le parquet de Libreville, pour être fixés sur leur sort.

L'opération "Mpili" met à contribution la Police judiciaire, la direction générale de la Concurrence et de la consommation (DGCC) et la Direction du médicament et de la pharmacie (DMP). Son lancement a été précédé d'une session de formation théorique dirigée par le parquet de Libreville, au bénéfice du commandement en chef des Forces de police nationale (FPN).

Faits d'ailleurs

Par JNE

UNE STAR DU PORNO POIGNARDE SON MARI INFIDÈLE

Le 18 septembre dernier à Las Vegas (États-Unis), Jesse James, une actrice porno plus connue sous le pseudonyme "Bridget Powers" ou "Bridget the Midget" est rentrée chez elle à l'improviste lorsqu'elle a surpris son mari au lit avec sa maîtresse. Folle de rage, elle s'est saisie d'un couteau à beurre dans la cuisine et l'a plantée dans la jambe de son époux. Elle a également tenté de s'en prendre à sa rivale. S'en est alors suivie une violente dispute filmée par les voisins, marquée notamment par le jet d'un barbecue par la fenêtre. On y entend également la star du X accuser son compagnon de l'avoir battue par le passé. Interpellée puis éconduite, Jesse James a été libérée quelques jours plus tard avec un bracelet électronique. L'actrice, qui a également fait une apparition dans la série SWAT avec Shemar Moore, risque jusqu'à 15 années de prison.

ELLE SURPREND UNE CAMBRIOLEUSE PRÉPARANT UN BAIN À SON FILS

Le 16 octobre à Columbus (États-Unis), Areica Hill s'est réveillée en sursaut et, en sortant de sa chambre, elle a aperçu depuis le couloir une inconnue penchée au-dessus du bain avec son fils de deux ans dans la baignoire. C'était une cambrioleuse qui était en train de couler un bain à son enfant. La mère a réussi à éloigner son bébé de la jeune femme tandis que son compagnon, qui entre-temps s'était réveillé, est parvenu à maîtriser la cambrioleuse en attendant la police. Elizabeth Hixon a été interpellée et placée en garde à vue. La jeune femme de 22 ans a ensuite été libérée sous caution et sera jugée pour cambriolage. Elle n'a pas donné d'explications rationnelles sur son geste.

CONDAMNÉ POUR AVOIR VOLÉ UN LAPIN EN PELUCHE

Un fond de caisse de 460 euros, cinq boîtes de chocolats et... un gros lapin en peluche. Un prévenu comparait devant le tribunal correctionnel de Sarreguemines (France) pour des vols un peu particuliers. Il avait été retrouvé grâce à la vidéosurveillance et le fameux lapin récupéré dans la chambre de son fils de quatre ans. Les juges l'ont condamné à cent jours-amendes à six euros.